Vingt-neuvième année, N° 200. Le numéro : 10 centimes Dimanche 28 et lundi 29 août 1932.

Nouvelliste valaisan

Journal quotidien

St-Maurice Téléphone 8

Marchons, marchons!

Une correspondance de la *Gazette de Lausanne*, que nous avions mise de côté pour la reprendre un jour où l'actualité politique chômerait et que nous n'arrivons pas à retrouver, soulignait ce fait, qui n'est pas nouveau, que les finances fédérales allaient se trouver très mal en point.

Il y était parlé d'un déficit ordinaire d'une quarantaine de millions auquel on ajoutait une somme égale pour les Chemins de Fer fédéraux.

Nous supposons ces chiffres exacts, le correspondant fédéral du journal en question étant un journaliste de race qui ne bat pas l'air de ses bras, mais qui a, au contraire, l'habitude de se renseigner à bon escient.

Dans tous ses *missi dominici,* M. le conseiller fédéral Musy, chef du Département des finances, s'est évertué à souligner cette situation inquiétante. Des notes officielles, mais, malheureusement, qui n'étaient pas toujours très claires, nous tranquillisaient à demi en nous assurant que le gouvernement était à la recherche de remèdes qu'il proposerait ensuite aux Chambres.

Jusqu'à présent, les diverses ordonnances de nos médecins financiers se réduisent à deux projets : la diminution des traitements des fonctionnaires et une nouvelle échelle des subventions que nous n'aurait pas, cela va de soi, l'ampleur de celle que l'on est en train de remiser.

Nous négligeons, cela va de soi, les petites réformes administratives d'économie qui ne roulent pas sur des gros chiffres et qui, par conséquent, ne pourraient avoir de répercussion sensible sur une gestion.

Des commissions parlementaires ont été chargées d'examiner ces restrictions. On ne connait pas exactement les conclusions de leurs travaux. En revanche, on sait qu'elles ont le goût des voyages et qu'en moins d'une année on les trouve siégeant aux quatre coins cardinaux du pays. C'est une façon comme une autre, et même meilleure qu'une autre, d'apprendre la géographie.

Ce qui transpire des communiqués, c'est que cela ne marche pas tout seul.

Ils sont très amusants nos députés aux Chambres fédérales ! Quand ils se trouvent en face de déficits budgétaires importants, ils escaladent fébrilement les degrés d'une tribune qui n'existe pas pour crier qu'il faut restreindre le ménage et économiser.

Et quand le Conseil fédéral leur dit: — Fort bien, voici des projets ; vous n'avez qu'à les voter.

Ils répondent :

Comment diable voulez-vous que nous nous y prenions ? Songez à nos intérêts électoraux, autrement précieux que ceux de la Confédération.

C'est l'histoire de la tapisserie de Pénélope, on n'y met jamais le dernier point.

La question va revenir sur le tapis parlementaire à la session d'octobre, mais, à la vérité, quand on la mettra sur le métier, nous vous donnons en cent qu'il se trouvera quelqu'un pour estimer qu'il faut aboutir au plus vite.

Un chœur de nos représentants répètera avec ensemble : « Aboutissons! Aboutissons ! » semblables en cela aux choristes qui chantent : « Marchons ! marchons ! » et demeurent néanmoins immobiles.

Il y a toutes sortes de subventions.

Le principe exigerait évidemment que la réduction du pourcentage les atteigne toutes de la même façon.

Ce serait un système arbitraire, brutal et injuste.

Déjà les subventions accordées aux travaux et aux constructions sont l'objet de critiques justifiées. On fait remarquer avec raison que, dans bien des cas, seules les communes riches ou seulement aisées peuvent se mettre sur les rangs et prendre part à la curée, pendant que les autres n'ont qu'à se brosser le ventre.

Or, si cette application rentre dans la *lettre* des lois et décrets, elle ne rentre certainement pas dans leur *esprit* qui est de venir en aide aux corporations publiques dans la gêne.

Le gâteau des subventions — si on peut appeler ça un gâteau, attendu qu'il n'est que la ristourne des douanes et péages qui revenaient aux cantons — doit être partagé entre tous les enfants de la Confédération en mesurant les morceaux à leurs besoins et à leur capacité d'estomac.

Ça, c'est le bon sens et l'équité.

Il y aurait peut-être un moyen d'affranchir les députés de toutes préoccupations électorales dans la question des mesures à prendre pour restreindre notre train de vie, ce serait de voter au bulletin secret les réformes financières et les projets de restrictions.

Il n'en coûte rien d'expérimenter cette recette, et je crois, pour ma part, qu'elle donnerait de bons résultats. Il n'en serait pas moins fâcheux de constater que le courage parlementaire a besoin de l'ombre pour se manifester efficacement.

Mais ceci est une autre question.

Ch. Saint-Maurice.

Les Dents de Zmutt

Route périlleuse - La première Précédentes catastrophes

M. René Gouzy, du moins nous le supposons par les initiales, publie dans la « Tribune de Genève » un article plein d'intérêt dont nous n'hésitons pas à extraire la plus grande partie et... l'essentiel :

Paroi et couloir

La chute qui a coûté la vie aux trois jeunes gens de Sion doit s'être produite, selon toute apparence, sur un point situé entre 3900 et 4000 mètres, soit dans les parages des « Dents de Zmutt », où cesse l'arête de névé dont on use pour la première partie de l'ascension et que l'on distingue fort bien sur l'image accompagnant cet article. Ils sont donc venus s'abîmer à un millier de mètres plus bas, sur le noirâtre glacier de Tiefenmatten, un des plus sinistres des Alpes, où le soleil ne luit que quelques brèves heures par jour.

Cetet paroi, le long de laquelle se sont littéralement fracassées, en bonds successifs et toujours plus amples, les trois victimes, un vaste couloir, débouchant sur le glacier de Tiefenmatten, à un kilomètre environ au nord du fameux col du Lion, la sillonne, parvenant presque jusqu'au point 3900, dont je parlais plus haut. Ce couloir porte le nom de l'intrépide Anglais qui, le 3 septembre 1879, l'escalada pour la première fois, atteignant ensuite le sommet par l'arête nord-ouest. Cet alpiniste de grande classe, c'était Penhall qui, huit années plus tard, devait se tuer au Wetterhorn.

Route périlleuse que celle-là, à cause des continuels bombardements, route bien rarement suivie, d'ailleurs. Il y a une quarantaine d'années, deux alpinistes autrichiens de grande classe avaient tenté en vain l'ascension par cette voie. Alors qu'ils battaient en retraite, ils furent balayés, dans le couloir, par une avalanche et vinrent s'abîmer, grièvement blessés, sur le glacier, après une chute de cent cinquante mètres. Le moins invalide des deux, se traînant sur les bras et sur les genoux, gagna la cabane du Stockje (emportée par une avalanche en 1889 et remplacée aujourd'hui par celle de Schonbühl, d'où l'on part généralement pour faire le Cervin par Zmutt) où il ne trouva personne. Toujours de la même façon, il réussit à atteindre Staffelalp, d'où l'on avisa Zermatt. Une caravane de secours, aussitôt organisée, se mit en route et ramena l'autre blessé, fort mal en point, mais qui guérit au bout de longs mois d'hôpital. L'admirable dévouement de son camarade lui avait sauvé la vie.

Destin de grimpeurs

Le jour même où Penhall, avec les guides Ferdinand Imseng et Louis Zurbriggen, accomplissait cette mémorable performance, un de ses compatriotes, le célèbre Mummery, l'homme du Grépon, atteignait, pour la première fois, la cime du Cervin par l'arête nord-ouest, aujourd'hui couramment appelée arête de Zmutt. Parti à quatre heures du matin d'un bivouac dans les rocs de l'arête, il atteignait le sommet à 13 h. 45 déjà, après une rude escalade de dix heures, temps relativement court pour une « première ». Il convient d'ajouter que Mummery, alpiniste hors ligne, était accompagné, ce jour-là, du fameux Alexandre Burgener, dont la renommée est demeurée classique. C'est également avec Burgener que le grimpeur anglais, l'année suivante, devait effectuer cette mémorable traversée du col du Lion, au cours de laquelle les deux hommes n'échappèrent que par miracle à la mort. Outre Burgener, deux autres guides de valeur, Jean Petrus et Antoine Gentinetta étaient de la partie, lors de cette « première » par Zmutt.

Tragique coïncidence : des sept hommes, tous alpinistes de grande classe, composant, ce 3 septembre 1879, les deux cordées, quatre devaient, par la suite, être victimes de la montagne. Penhall, je l'ai dit, se tua au Wetterhorn. Imseng, quelques années plus tard, périssait lors d'une ascension au Mont-Rose, par le trop fameux couloir Marinelli, dans la face sud ; Petrus, lui, perdait la vie au Mont-Blanc, lors d'une tentative d'escalade par la redoutable arête de Péteret, dominant Courmayeur. Le 24 août 1895, enfin, Mummery, le plus audacieux, le plus téméraire, serait-on tenté de dire, des grimpeurs, disparaissait au Nanga-Parbat, dans l'Himalaya. Jamais on ne retrouva ses restes, pas plus que ceux de deux coolies cachemiriens qui l'accompagnaient. La petite caravane fut sans doute balayée par l'avalanche, dans un couloir abrupt conduisant à l'arête nord du géant.

« Comme les héros de la Tétralogie qui ne mouraient point, mais disparaissaient dans une nuée, Mummery s'est évanoui dans le mystère et le silence des plus grands glaciers du monde qu'il était venu défier... », écrit à ce propos Marcel Rouff dans le très beau livre qu'il a intitulé « La Montagne ».

Le sommet

Depuis quelques années et lorsque la saison est favorable, l'ascension par Zmutt s'effectue assez fréquemment... on y est moins exposé aux mitraillades que sur la route ordinaire, si courue. Aujourd'hui, en effet, une demi-douzaine de « routes », si l'on ose dire, mènent au Cervin. De ces six routes, trois au moins, soit celle de l'arête de Furgg, celle de la paroi nord, « inaugurée » l'été dernier par les frères Schmid, et celle de la face ouest, par le couloir Penhall, constituent des tours de force, à déconseiller, parce que éminemment périlleuses, celle de Zmutt pouvant être considérée comme relativement aisée... en comparaison et toutes proportions gardées. Rappelons également, pour terminer que la « première » par Zmutt s'effectua quatorze ans après les mémorables escalades de Whymper (arête suisse, qui se termina par une catastrophe) et de Jean-Antoine Carrel, dit le Bersaglier (arête italienne). Comme chacun sait, le premier conquit le 14 juillet 1865 la cime que le second devait déjà fouler trois jours plus tard.

Les conséquences d'un tragique accident d'automobile

(De notre correspondant auprès du Tribunal fédéral)

Lausanne, 26 août.

Un accident d'automobile qui s'est produit dans des circonstances particulièrement tragiques a eu récemment son épilogue devant le Tribunal fédéral.

Un automobiliste — qui, estropié depuis son enfance, a une jambe artificielle — faisait en auto une excursion avec des neveux et nièces. Les promeneurs se rencontrèrent à Nyon avec des parents venus également en auto. Ils dînèrent au restaurant et burent ensemble quelques bouteilles. Vers 4 h. 30, tous prirent le chemin du retour, les deux voitures se suivant. Au nombre des occupants de la première se trouvait l'enfant des époux Z., neveu et nièce du conducteur de la seconde voiture, où les parents avaient pris place.

Les excursionnistes se dirigèrent sur Genève en passant par Eysins, Borex, Crasier, Chavannes-de-Bogis. Dans cette dernière localité, ils s'arrêtèrent quelques minutes à l'auberge et repartirent sur Comugny. La seconde auto, conduite par M. X., s'étant mise à zigzaguer et à dévier vers la gauche, Mme Z. s'écria : « Oncle, la voiture va de travers ! » Le conducteur donna alors un brusque coup de volant à droite et freina violemment. Après avoir traversé la route, l'auto fit un tête-à-queue et tourna deux fois sur elle-même. Les époux Z. succombèrent tous deux des suites de l'accident.

Une enquête pénale aboutit à la condamnation de l'automobiliste, oncle des victimes, à une amende de 800 francs pour homicide par imprudence.

Le tuteur de l'enfant — un garçonnet de dix ans, — actionna en outre l'oncle en payement de 45.000 francs pour perte de soutien, réparation du préjudice moral, etc., dont à déduire un montant de 12.000 francs équivalent à une rente servie par la Caisse nationale suisse d'assurance, à Lucerne.

Le défendeur, tout en reconnaissant sa responsabilité dans l'accident, estimait qu'elle devait être réduite de 50 % : 1. parce que sa jambe artificielle le rendait moins apte qu'une autre personne à conduire une automobile et que le risque résultant de ce fait avait été accepté par les victimes ; 2. parce que l'accident avait été dû aussi au cri poussé par Mme Z., ensuite duquel le conducteur avait perdu son sang-froid ; 3. parce que l'accident était dû également à la fatalité.

* * *

Le tribunal genevois de première instance conclut à la faute exclusive de l'automobiliste, qui avait fait preuve d'un manque total d'attention, de prudence et de maîtrise de soi. Aucune faute ne devait être mise à la charge des victimes : l'exclamation poussée par la nièce de M. X. avait été dictée par un réflexe bien naturel devant la fausse manœuvre du conducteur qui avait fait dévier la voiture. Les victimes n'avaient, d'autre part, assumé aucun risque, l'itinéraire suivi n'était en effet pas dangereux et, si le conducteur avait une jambe artificielle, cela ne l'avait pas empêché d'obtenir deux ans auparavant son permis de conduire.

L'indemnité réclamée comprenait une somme de 5350 francs représentant un capital nécessaire pour assurer, de 20 à 23 ans, l'entretien et l'instruction du fils des défunts. Le Tribunal estima que l'allocation de ce montant n'était pas justifiée, rien ne prouvant que les parents, de situation plutôt modeste, eussent fait faire à leur fils des études universitaires.

Le Tribunal accorda à l'enfant des époux Z. une indemnité de 27.000 francs, dont à déduire 12.000 francs, rente de la Caisse d'assurance, soit environ 15.000 francs.

Ce jugement fut confirmé par un arrêt de la Cour de Justice civile de Genève, contre lequel l'auteur de l'accident a recouru en réforme au Tribunal fédéral.

* * *

La Ire Section civile a confirmé l'arrêt cantonal, après avoir reconnu un lien de causalité adéquate entre les fautes du conducteur et l'accident. Le recourant avait en effet contrevenu à des règles élémentaires dans l'art de conduire. Si la voiture s'était renversée, c'était uniquement par suite d'une série de mouvements malheureux qu'il avait eus et les fautes commises devaient suffire à elles seules à provoquer l'accident, sans qu'il y eût lieu de rechercher si elles avaient été déterminées par l'infirmité du conducteur ou l'influence de l'alcool absorbé.

Il n'y avait pas eu de faute concomitante des victimes. Quant au risque qu'elles auraient assumé en prenant place dans une voiture conduite par un automobiliste infirme, le Tribunal fédéral a tranché négativement la question. L'auteur d'un accident serait en droit d'invoquer à sa décharge une faute concomitante des victimes si les occupants de sa voiture l'avaient par exemple engagé à passer par un chemin dangereux, ou à se mettre en route alors qu'il n'était plus de sang-froid ou se trouvait excessivement fatigué, ou même simplement s'ils avaient consenti à prendre part à une course dans ces circonstances — parce que leur imprudence aurait contribué à causer le dommage. Mais aucune de ces conditions n'étaient réalisées en l'espèce. L'automobiliste ne paraissait pas être sous l'influence de l'alcool. D'autre part, si son infirmité diminuait sa capacité au point qu'il en résultât un risque, il eût dû s'abstenir de conduire. Les participants à la course, habitués à voir leur oncle infirme et qui savaient qu'il avait toujours roulé jusque là sans le moindre incident, étaient excusables de ne pas avoir attaché d'importance à cette infirmité. Ils étaient d'autant plus fondés à ne pas s'en inquiéter qu'une compagnie avait assuré leur oncle sans surprime contre les conséquences de la responsabilité civile.

Le Tribunal fédéral n'a pas fait siens tous les motifs qui ont conduit les premiers juges à arrêter à 6000 francs l'indemnité pour tort moral. Il s'est élevé notamment contre l'argument consistant à dire qu'un enfant s'habitue à sa situation d'orphelin, et il a souligné la gravité du tort moral que subit un enfant lorsqu'un accident lui enlève brutalement ses parents, préjudice dont les conséquences se feront sentir durant toute la vie.

Mais il y a quelquefois lieu de réduire dans une certaine mesure l'indemnité destinée à compenser partiellement ou à atténuer le tort moral subi. C'est notamment le cas lorsque, comme en l'espèce, l'auteur de l'accident avait été un bienfaiteur de la victime. Il mérite lui aussi la pitié, car la perte d'une personne chère lui aura, dans de telles conditions, été doublement douloureuse.

Le Tribunal fédéral a estimé qu'il y avait lieu de tenir compte de ces circonstances, sous l'angle de l'art. 47 C. O., et que, cela étant, le chiffre de 6000 francs pour la réparation du tort moral devait être maintenu, le reste de la somme allouée représentant l'indemnité pour perte de soutien et divers frais : inhumation, médecins, avocats, etc.

W. O.

LES ÉVÉNEMENTS

Est-elle mieux assise?

Du fait que le général Sanjurjo est au bagne, il ne résulte pas que la République espagnole soit mieux assise.

La plus grande erreur de la caste au pouvoir est d'avoir, par ses agissements et ses injustices, refoulé dans les rangs des monarchistes ceux (très nombreux) qu'après la chute d'Alphonse XIII on appelait les républicains conservateurs.

Cette faute, dont les conséquences n'ont pas fini de se développer, pouvait aisément être évitée, et la République serait aujourd'hui bien assise, assurée de l'appui de la quasi-totalité de la nation. Pour s'en convaincre il suffit de se rappeler qu'immédiatement après le vote de la Constitution, les évêques d'Espagne publièrent une déclaration collective concernant la participation des catholiques à la politique.

Ses instructions furent publiées en une brochure largement distribuée partout le 1er janvier, de même qu'elles furent données du haut de la chaire dans toutes les églises.

Imprimerie Rhodanique — St-Maurice

Les catholiques y étaient invités « à apporter une loyale coopération dans la vie civile et publique », à se montrer «loyalement soumis dans la sphère de la juridiction des autorités civiles agissant dans l'exercice de leurs légitimes fonctions », à « user des droits et à pratiquer les devoirs de bons citoyens », à combattre toute législation qui serait en opposition avec les lois de Dieu et de son Eglise mais « sans s'exposer au reproche d'hostilité aux pouvoirs du gouvernement ».

Par ces instructions, l'Eglise se rangeait délibérément, avec toute son influence aux côtés du gouvernement.

Le principal journal catholique «El Debate » ne cessa pas d'instruire les catholiques de leur devoir et s'il critiqua parfois le gouvernement et les Cortès, il ne fut jamais subversif. « El Debate », cependant, a été suspendu comme les autres organes de l'opposition. Au total, les républicains ont constamment agi de manière à blesser et à heurter les catholiques qui étaient tout disposés à les appuyer à l'aube du nouveau régime.

Aujourd'hui tous les journaux catholiques d'Espagne sont suspendus mais on n'ose pas toucher à un journal socialiste, même lorsqu'il insulte l'armée. Des vexations, parfois grotesques, sont mises partout sur le chemin des catholiques. Les pèlerinages sont interdits. Les funérailles catholiques ne s'accomplissent pas sans difficultés. On est allé jusqu'à invoquer la nécessité d'appliquer la loi pour la défense de la République à des jeunes filles qui portaient un crucifix sur leurs vêtements et à des journalistes qui osent soutenir cette thèse que la République pour être digne de son nom devrait être ouverte à tous.

La répression rapide de la récente sédition militaire a renforcé la situation de M. Azana. Comme cette sédition ne fut pas un complot monarchiste mais une entreprise de républicains mécontents de l'actuelle « république des camarades », ce raffermissement pourrait être plus apparent que réel. Il ne deviendra réel que le jour où des idées de tolérance religieuse auront fait place au mesquin esprit de persécution qui anime aujourd'hui les dirigeants en place.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

L'apôtre des lépreux sera-t-il béatifié ?

L'annonce que les Missionnaires américains du Sacré-Cœur qui ont leur maison principale à Fairhaven, dans le Massachussets, ont fait les premières démarches en vue de la béatification du Père Damien, a été accueillie avec une profonde satisfaction des deux côtés de l'Atlantique.

Le « Times » consacre à celui que la vénération et l'admiration universelles ont appelé « l'apôtre des lépreux », un éditorial dont nous nous plaisons à reproduire quelques extraits :

Quand, à l'âge de 32 ans, il fut envoyé dans la mission de son ordre, à Hawaï, il est bien probable que ni lui ni ses supérieurs, n'avaient aucun pressentiment de la tâche pour laquelle — sur son désir et sans pression de personne — il se rendrait dans l'île de Molokaï où, pendant quinze ans et presque toujours seul, il vivrait parmi des centaines de lépreux, non seulement comme prêtre, mais comme médecin, infirmier, domestique et fossoyeur. Une seule chose advint à laquelle il n'avait peut-être pas pensé, c'est qu'un jour l'horrible mal l'atteindrait à son tour. C'est ce qui arriva en 1885 quand il avait 54 ans. Il mourut en martyr de la lèpre trois ans plus tard.

Peu d'hommes paraissent avoir été si clairement désignés pour des tâches héroïques en dehors de tout pressentiment de leur part. Même sa célébrité lui vint, peut-on dire, d'une manière accidentelle. Sans doute, les croyants l'admiraient. Mais le Père Damien, bien qu'il ait donné le plus sublime exemple de cet héroïsme, n'est pas le seul qui ait couru le risque d'aller vivre au service des lépreux. Sa notoriété lui est venue d'une attaque dirigée contre lui et de la riposte qui y fut faite. Cette attaque vint d'un prêtre qui, probablement n'y avait pas vu de malice, mais qui n'avait pas vécu parmi les lépreux, qui n'avait pas été à Molokaï et qui jugea ce « fou inspiré pour la cause de Dieu » en des termes qui furent jugés sans suffisante grandeur par quelqu'un qui avait été à Molokaï, qui avait connu le Père Damien et qui avait pu le juger à la fois en homme et en poète. Et ce ne fut pas un idéalisme romantique qui détermina Robert-Louis Stevenson à parler en termes qui devaient avoir tant de retentissement. Dans une de ses lettres, il a décrit le Père Damien comme « un paysan européen, sale bigot et fou, mais superbe de générosité, de candeur et de fondamentale bonne humeur ; un héros et un saint ».

Hitler serait-il devenu fou ?

De curieuses rumeurs courent en Allemagne, et à Berlin notamment, au sujet de la santé de Hitler. On le prétend victime d'une terrible dépression nerveuse et, selon certains bruits, il serait devenu fou.

On remarque que les articles publiés par le naziste « Volkischer Beobachter » à la suite du jugement de Beuthen atteignirent un tel diapason qu'ils paraissent bien être le produit d'un cerveau surchauffé et d'une personnalité n'ayant plus le contrôle d'elle-même.

Selon les uns, Hitler aurait été hospitalisé dans une riche et discrète clinique berlinoise. Selon les autres, il se serait réfugié en Haute-Bavière, dans l'une des grandes propriétés d'un de ses amis et conseillers.

Il est évident, remarque-t-on, que même si Hitler était atteint d'une violente dépression nerveuse, son état-major ne le reconnaîtrait pas... à moins que son second, le docteur Gregor Strasser ne soit pas fâché de jouer les grands rôles...

Attendons ! Et n'enregistrons ces bruits étranges, mais d'un intérêt passionnant, qu'avec les réserves d'usage.

Le petit-fils de Mac-Mahon tué dans une embuscade

On mande de Dakar qu'un groupe mobile français composé de cent tirailleurs sénégalais et marocains, a été attaqué au nord-est de Nouak-Chott, par un rezzou de reguibas appartenant à des tribus dissidentes venues de Rio-de-Oro. Le groupe mobile a perdu un officier, cinq sous-officiers et une cinquantaine de soldats indigènes. Le rezzou, poursuivi par des avions et des groupes mobiles, s'est enfui.

L'officier qui a trouvé ainsi la mort en Mauritanie à la tête du détachement, est le lieutenant Patrick de Mac-Mahon, petit-fils du maréchal.

On a démoli le café de la Rotonde au Palais-Royal de Paris

A Paris, on a jeté à terre, d'un seul coup, par un ingénieux procédé technique, le café de la Rotonde qui s'élevait au Palais-Royal.

C'était un établissement historique, qu'écrivains et artistes tels que le tragédien Talma, le peintre Horace Vernet, le compositeur Boieldieu ont fréquenté pendant tout le dix-neuvième siècle et qui depuis sa fondation, fut un rendez-vous célèbre de joueurs d'échecs.

Cette destruction a été ordonnée par l'administration des beaux-arts afin de dégager l'aspect d'ensemble du Palais-Royal.

Il voulut brûler vif son fils
Les horreurs de l'alcool

On amena l'autre jour à l'hôpital de Besançon un carrier de 24 ans, Henri Rousseau, dont le corps portait de sérieuses brûlures.

L'homme déclara que son père cultivateur, l'avait arrosé d'essence et enflammé. Le père nie.

Tous deux sont d'affreux ivrognes qui se querellaient et se battaient fréquemment après s'être saoûlés de compagnie. Le père a été arrêté.

Des vaches intelligentes

A Bergfeld (Brunswick), un paysan. constatant que ses deux voches ne parvenaient pas à mettre en mouvement le lourd char de blé auquel elles étaient attelées, imagina de déposer un petit tas de paille sous chacune d'elles et d'y mettre le feu. Sous le coup de la souffrance, les pauvres bêtes réussirent à faire quelques pas. La paille enflammée se trouva alors sous le char de blé, qui prit feu à son tour et fut complètement détruit. Le paysan cruel ne l'avait pas volé.

Un vagabond empêche des bandits de faire sauter un train

Un vagabond endormi sous un pont réussit à déjouer un complot de malfaiteurs qui voulaient faire sauter un train de voyageurs au Canada.

Il s'apprêtait à prendre un repos bien gagné sous le pont de Oakville près de Toronto, sur la ligne des chemins de fer canadiens, lorsque des coups frappés audessus de sa tête attirèrent son attention. A la lueur de la lune, il aperçut deux hommes fort occupés, à placer de lourds paquets dans l'échafaudage du pont.

Quand ils partirent, il suivit les fils conducteurs qui le menèrent à 19 charges de dynamite qui auraient explosé aussitôt que le train serait arrivé sur le pont.

Une maison et quinze ares de terrains pour 20 francs

Ceci vient d'arriver à Gives, Belgique. Sur saisie immobilière, les biens en question avaient été mis en vente. Aux deux séances, il n'y eut pas d'amateurs et le créancier, ayant offert vingt francs, se vit adjuger terrain et maison.

NOUVELLES SUISSES

Horrible drame dans une ferme

Vendredi, un agriculteur, M. Rudolf Peter, âgé de 75 ans, demeurant au Rintel, entre Suhr et Graenichen (Argovie), se rendit aux champs afin de faucher de l'herbe. Il était accompagné du nommé Arthur Linder, 40 ans, horloger et journalier, de Reichenbach (canton de Berne), quand tout à coup, celui-ci brandissant un marteau à chapler, en asséna 10 coups à la tête du vieillard, qui s'affaissa et succomba aussitôt. Le meurtrier jeta le cadavre dans un fossé, dissimulé derrière un tas de bois et retourna à la ferme de sa victime. Trouvant la fermière, Mme Peter, âgée de 71 ans, occupée à l'écurie, il la frappa également à coups de marteau à chapler. Mme Peter s'affaissa sans connaissance et ce n'est que dans le courant de l'après-midi qu'un garçon la découvrit. Ce dernier venait à la ferme pour aider à faire les regains.

C'est à la fin de l'après-midi seulement que la police fut informée du drame. Mme Peter, qui avait repris connaissance, put désigner Linder comme meurtrier. Elle fut immédiatement conduite à l'Hôpital cantonal d'Aarau où son état est considéré comme sérieux.

Entre temps, le garçon qui trouva Mme Peter gisant dans l'écurie, avait déclaré que le meurtrier avait été vu au village de Suhr où la police le trouva effectivement. Linder était attablé dans une auberge et se trouvait en état de complète ébriété. Il put néanmoins dire où se trouvait le cadavre de sa victime et avouer son meurtre. Il ajouta qu'il avait tué pour mettre la main sur l'argent provenant de la vente d'un bœuf, mais qu'il ne le trouva pas. Le criminel avait bu nombre de verres d'eau-de-vie avant et après son crime, et le jour qui précéda celui-ci, il vola un vélo à Suhr et un autre à Oberentfelden.

Pour le moment, Linder se trouve en préventive à la prison du district d'Aarau.

Un menuisier se fait happer la jambe par une courroie de transmission

M. E. Clément, maître menuisier à Romont, Fribourg, en voulant enjamber une transmission en mouvement pour aller prendre son déjeuner se fit happer la jambe par la courroie. Grâce à des efforts inouïs, le malheureux parvint au bout de quelques secondes à se dégager de sa fâcheuse position. Malheureusement, il a la jambe gauche mutilée et la droite fortement endolorie. M. le docteur, gêné dans son diagnostic par l'enflure, a fait passer le membre atteint à la radiographie. Les habits de la victimes furent arrachés par lambeaux et sont totalement déchiquetés. Si l'installation avait été placée à quelque hauteur, le malheureux aurait été infailliblement broyé.

Le temps

Il a continué de faire chaud jusqu'à la fin de la semaine tout autour de notre pays et à part quelques orages, notamment à l'Occident, le dimanche n'apportera guère de changement dans l'état du temps. Dans les vallées suisses, le fœhn souffle légèrement depuis vendredi matin. Gœschenen, par exemple, annonçait vendredi matin, une très haute température due au fœhn. A l'altitude, le ciel est légèrement couvert, mais nulle part on n'a enregistré de précipitations jusqu'à maintenant. Le pied des Alpes est par endroits légèrement nuageux.

On arrête deux voleurs internationaux

La police de sûreté vaudoise, après filature et minutieuses investigations, a appréhendé hier, deux individus : Un Italien et un Espagnol, l'un porteur d'un pardessus sur le bras et l'autre d'un journal. On sait que c'est là une caractéristique des voleurs à la tire qui cherchent toujours à se donner une contenance.

Ces deux individus suivaient les voyageurs en gare centrale de Lausanne et aux débarcadères d'Ouchy et de Vevey, puis les bousculaient dans le but de leur subtiliser habilement leur portefeuille.

L'un des deux individus arrêtés était porteur de cartes d'identité libellées à des noms différents.

Il s'agit vraisemblablement de deux voleurs internationaux à la tire qui ont opéré plusieurs fois avec succès ces derniers temps sur la ligne du Simplon et sur les bateaux de la Compagnie générale de navigation sur le Léman.

Ils ont été déférés à la justice et à la Sûreté vaudoise s'est mise en rapport avec différents pays européens afin d'établir leur identité et leurs antécédents. Les deux individus font, à ce sujet, des déclarations contradictoires.

Radio-Programme du 28 août

Radio Suisse-Romande (403 m.)

10 h. Culte protestant. 11 h. Gramo-concert. 11 h. 40 Musique romantique. 12 h. 30 Dernières nouvelles. 12 h. 40 Concert d'orchestre. 19 h. Conférence religieuse protestante. 19 h. 30 Gramo-concert. 20 h. Un conte. 20 h. 20. Concert. 21 h. Intermède littéraire. 21 h. 20 Concert. 22 h. Dernières nouvelles.

Radio-Programme du 29 août

Radio Suisse romande (403 m.)

12 h. 30 Dernières nouvelles. 12 h. 40 Gramo-concert. 17 h. Séance récréative pour les enfants. 17 h. 30 Concert. 19 h. Le grand prix du disque 1932. 19 h. 40 Le quart d'heure de la poésie. 20 h. La préparation de la quinzaine genevoise. 20 h. 10 Séance de musique de chambre. 20 h. 45. Concert.

LA RÉGION

Les enfants et la circulation moderne

Un accident s'est produit, vendredi, vers 18 heures, près de Thonon, à la bifurcation de la route d'Annecy et de la route du col de Cou. M. Camille Bouvier, boulanger à Nayer, était allé chercher en auto, à la Maternité d'Evian, sa femme mère d'un bébé depuis trois semaines. Au retour, comme l'auto arrivait à la bifurcation, le conducteur vit un enfant qui traversait la route en poussant un cerceau. Il ne put l'éviter et renversa le petit imprudent. La victime, René Meyrier, 8 ans, perdait son sang par une affreuse plaie à la tête ; il a été transporté à l'Hôpital. Dans l'auto, qui, par surcroît, a heurté un poteau électrique, le nouveau-né a été légèrement blessé.

NOUVELLES LOCALES

Les noces d'or du sacristain de St-Maurice

Liste précédente	293.—
Anonyme, St-Maurice	3.—
Total fr.	296.—

La vie religieuse et artistique aux Mayens de Sion

On nous écrit :

Tout au fond de la vallée la pointe du Cervin. Plus proche, majestueuse, la Dent Blanche, à ses pieds, le glacier de Ferpècle et les Dents de Veisivi. Puis, du Sassenaire, jusqu'au delà de la vallée du Rhône, jusqu'au glacier de Zanfleuron, jusqu'aux Diablerets, un éventail de sommets, unique inouï. Au centre, sur les flancs de Thyon, les Mayens. A 1300 mètres, un plant ; sous la voûte ogivale d'antiques mélèzes : la Chapelle de Notre Dame du Bon Secours : « la chapelle de la forêt » Son long auvent se prolonge, sous le dôme des grands arbres, en une large esplanade au sol moelleux, tout tapissé d'aiguilles de mélèzes.

Cette chapelle, dans ce cadre grandiose, est le centre principal de ralliement spirituel de la « paroisse » des Mayens, composée en grande partie de familles sédunoises. L'aumônier des mois d'été, M. l'abbé Dr Evéquoz, recteur du Collège de Sion, dont la prédication est chaque année plus appréciée, a donné tout au long des dimanches de cette saison, sur l'amour de Dieu et du prochain, une série d'instructions très substantielles, très doctrinales et cependant très adaptées. Ses paroissiens d'occasion lui sont fort reconnaissants de spiritualiser le repos de leurs esprits et de leurs corps par une si bienfaisante élévation de leurs âmes.

Chaque année, le 15 août, fête de l'Assomption de la S. Vierge, constitue la solennité religieuse principale du séjour aux Mayens. Cette année, dès le matin à l'intérieur de la petite chapelle, en nombre jamais atteint jusqu'ici, les communions se sont multipliées. A 9 h. 30, sur un autel dressé en plein air, messe chantée. A l'Evangile, dans le religieux silence des hautes altitudes, devant un magnifique auditoire disséminé sous la voûte des mélèzes, M. l'abbé Evéquoz a développé sous un aspect nouveau le beau thème de la glorification de la S. Vierge et des conséquences qui en découlent pour les chrétiens de la terre.

La partie musicale : le « propre » de la

16 FEUILLETON DU « NOUVELLISTE »

JARDINS SECRETS

— Mlle de Maisonfort, fille de comtes suzerains, descendante des ducs et pairs..., dont tout ce coin de Bergeraçois fut le fief! Mlle de Maisonfort se rattachant, par filiation bien établie, à un compagnon de Charlemagne !... Mlle de Maisonfort, dont les ancêtres furent de toutes les croisades, et un moment se taillèrent même un royaume en Orient !... Voici, mon cher baron, que vous me faites rééditer la lettre de Mme de Sévigné annonçant le mariage de Lauzun !...

M. de Roche-Abeille souriait d'un air entendu.

— Le temps a marché depuis ces époques lointaines, cher ami. Beaucoup de préjugés sont à terre, et vous le savez bien !...

— Evidemment, je me dis cela, mais je me dis aussi que le comte Hugues est resté d'un autre âge... C'est un despote à l'ancienne mode, il ne voudrait jamais.

— C'était un despote serait plus juste : l'âge, les épreuves, l'approche de la mort — il est et se sait bien atteint, — ont entamé sa volonté... Sa cuirasse n'est certes plus sans défaut. D'abord, il y a sa tendresse, sa faiblesse pour sa petite fille préférée. Qu'elle le veuille fortement, il cédera !...

— Pourquoi voudrait-elle ?... J'aimerais savoir les raisons qui vous permettent de le supposer...

— Les voici, tout simplement : notre belle voisine, parfaitement clairvoyante et bien moderne sur certains points, étouffe dans un cadre qui n'est pas à sa taille... Devenir une ombre effacée de ce château du silence où sa tante a vécu une vie si monotone, ne lui chante guère. Elle préférerait donner un large essor à son activité, mener une existence suivant ses goûts et selon son cœur, car elle fera une épouse loyale, peut-être passionnée et sûrement une mère incomparable... Or, pour Mlle de Maisonfort, riche surtout de richesses improductives, il n'est guère d'épouseurs... Les partis qu'elle a été à même de refuser n'étaient pas acceptables à ses yeux, car elle hait les êtres médiocres et n'admet pas certaines compromissions...

— Qui vous dit que je trouverai davantage grâce ?... Je peux ne pas lui plaire..., lui paraître antipathique...

— Détrompez-vous ! Je n'irai pas jusqu'à affirmer que votre vue accélère les battements de son cœur, je n'en sais rien, mais je sais, en revanche, que vous l'intéressez... Elle vous estime de travailler, alors que vous pourriez si bien vous adonner à la paresse... Votre intelligence, sœur de la sienne, la captive et la charme... Aux yeux de cette ardente amazone, fanatique de victoires, vous incarnez bien — elle me l'a avoué — le type de conquérant moderne. Voilà beaucoup d'atouts dans votre jeu, il me semble... Et puis enfin, disons le mot, vous êtes très riche !

— Il fallait commencer par là, cher Monsieur ! Car croyez-le bien, je suis sans aucune illusion, et, puisque vous parlez d'atout, c'est bien là ma seule chance de gagner la partie.

Mais le baron protesta vivement et même avec une réelle sincérité.

— Vous feriez injure à Rolande en la croyant vénale. Elle est trop de notre époques difficile pour méconnaître la valeur de l'argent, mais votre richesse serait votre seul apanage qu'elle la dédaignerait. Mlle de Maisonfort ne se rendra point sans compensation d'un ordre plus élevé... Elle voudra estimer, admirer, sinon aimer, celui dont elle acceptera de porter le nom... Elle a prouvé cela par deux refus successifs.

Le visage de l'étranger perdit un peu de son expression ironique ; un moment, il demeura silencieux et singulièrement grave. Puis, secouant la tête d'un air résolu :

— Peut-être dites-vous vrai... En tout cas, je ne risque pas plus avec Mlle de Maison fort, qu'avec une autre, d'être accepté seulement pour mon argent. C'est là une rançon obligatoire pour les gens riches, tant vaut la payer carrément. Quant au comte, je le crois absolument inaccessible à tout ce qui n'est pas son orgueil de caste... Songez donc ! avoir une petite-fille qui porterait le nom plébéien de Darrigand !...

— Evidemment, il faudra lutter, discuter, batailler un peu de temps..., mais je connais des arguments qui porteront sur l'esprit moins ferme de ce vieillard !

— D'abord, sa petite-fille Claire, bien dotée, pourrait se marier à son tour, reprit le maître de Sailhac, estimant que la bonne volonté de son interlocuteur méritait bien un petit encouragement. Car, continua-t-il, si je gardais le château et ses trésors artistiques, si je conservais les domaines dans leur intégrité, Mlle Claire serait largement dédommagée en espèces sonnantes !

Cette dernière phrase, jetée négligemment, emplit de joie l'âme du baron ; la douce fille, bien lotie, serait une belle-fille idéale, pas contrariante, pleine d'attentions et d'égards, et voir Didier heureux lui enlèverait les vagues remords que parfois il éprouvait à son sujet... Et puis, enfin, le charmant grignoteur se sentait certain attendrissement à la pensée d'être grand-père un jour.

Décidément, les choses prenaient bonne tournure, et quel intérêt nouveau serait, pour sa saison, cette intrigue matrimoniale à bien conduire.

Mais Jean Darrigand reprenait avec un rire railleur :

— Votre brillante imagination, cher Monsieur, nous amène à jouer avec des bulles de savon.

A suivre.

Les soldats et l'antimilitarisme

L'affreux drame de l'alcoolisme de Suhr

Les procès se succèdent en Espagne

Messe en chant grégorien et la « Messe en sol mineur » de M. Carlo Boller, a été exécutée par le « Chœur des Mayens ». Le Chœur des Mayens ! Il était de tradition de célébrer plus solennellement la fête de l'Assomption à la Chapelle de N.-D. du Bon-Secours en exécutant de la musique religieuse pendant la Messe. Quelques hôtes des Mayens se prêtaient chaque année pour l'exécution de chœurs et de solis. En 1924, quelques membres du groupement actuel avaient préparé plusieurs morceaux de violon et de chant, lorsque, la veille de la fête, M. Carlo Boller arriva aux Mayens de Sion et prêta son concours aux productions du lendemain. Après la messe, à la demande de M. l'abbé Paul Kuntschen, chapelain, M. Boller accepta de diriger à l'avenir la partie musicale de la Messe du 15 août. Ce fut, en 1925, que le « Chœur des Mayens » prit définitivement naissance. En 1926, pour la première fois, le Chœur chante après la Messe devant la chapelle quelques mélodies populaires harmonisées par son directeur. En janvier 1927, à la suite d'une conférence de M. Boller sur la chanson populaire, le petit chœur donne à Sion son premier concert en public. Enfin au cours de l'été de 1927, le chœur se constitue en « Association du Chœur des Mayens de Sion » dont le but, exprimé dans les statuts, est 1) de chanter la messe le 15 août à la Chapelle de N.-D. du Bon Secours des Mayens de Sion ; 2) de répandre le goût de la bonne musique au moyen de manifestations artistiques religieuses et profanes. Ainsi une fois de plus, la vie religieuse provoquait l'épanouissement de la vie artistique.

Dès lors depuis huit ans, sauf en 1927, et 1928, où il fut remplacé par M. Théo Béguelin, professeur au conservatoire de Neuchâtel, M. Carlo Boller a dirigé le Chœur des Mayens et l'a mené peu à peu au degré de perfection qui a émerveillé les auditeurs de ce dernier 15 août. Le Chœur se compose actuellement d'une quinzaine de voix féminines parmi lesquelles deux ou trois professionnelles du chant et de 5 ou 6 voix d'hommes. Les répétitions sont, on le conçoit, purement « saisonnières » et ont lieu durant la quinzaine qui précède l'Assomption.

Sans aucune prétention à la critique musicale, nous voudrions réunir ici quelques « impressions d'un profane » glanées au cours de la Messe et du concert. Impressions d'ensemble ; un soin égal apporté à l'exécution du grégorien et de la musique polyphonique ; le propre de la Messe exécuté dans son entier. Puis, tout au long des chants religieux ou profanes une technique très poussée, minutieuse, pleine de psychologie au service d'un très beau souffle musical. Il faut avoir assisté aux répétitions si consciencieuses du Chœur des Mayens pour se rendre compte quelque peu de la technique musicale de M. Carlo Boller et des exigences, si fortement éducatrices, qu'elle pose aux exécutants. C'est grâce, par exemple, au solfère préalable et réitéré exemple, au solfège préalable et réitéré espagnole » demeure « campée » tout au long de son exécution dans une admirable justesse de ton qui évoque avec intensité toute la pure, chaude et radieuse luminosité de la Péninsule. Il faut avoir vu M. Boller diriger pour se rendre compte de la compréhension si profondément psychologique et humaine du rythme. Et que dire des attaques, quel que soit le caractère du morceau si nettes, si vigoureuses, si enthousiastes, si révélatrices d'une émotion impatiente de se manifester.

Impressions de détail. Le splendide élan de l'Introit, de ce Gaudeamus que l'on n'entend jamais sans émotion. Le Christe eleison si suppliant de la Messe en sol mineur. L'Amen du Gloria, soudain élargi, épanoui, synthétisant comme dans une vision toute la louange de cette hymne à la Sainte Trinité. L'Alleluia chanté en chœur, puis le verset poursuivi en solo, par une voix chaude et riche, mais en même temps si « grégorienne », si oublieuse d'elle-même, sans poussée de personnalité intempestive, mais uniquement attentive à traduire et à faire monter vers Dieu la louange et la prière de toutes ces âmes qui, fascinées et soulevées, s'unissaient à la sienne. Que dire de l'interprétation de l'« Assumpta est » de Grégoire Aichinger, ce compositeur flamand du XVIe siècle, presque contemporain de Palestrina et de Vittoria ? L'attaque inouie de l'Alleluia restera inoubliable. Elle nous a fait un instant abandonner les Mayens pour nous transporter sous les voûtes des basiliques romaines tant l'admirable et énergique « fusée » des voix semblait évoquer l'élan surhumain de la coupole de Saint Pierre de Rome.

Les productions qui suivirent la Messe suggéreraient des remarques analogues que les limites d'un simple article ne nous permettent pas de détailler. Compositions originales ou chansons harmonisées par M. Boller, elles ont démontré à quel degré d'art peuvent prétendre des voix méthodiquement mises au point tout entières tendues à rendre jusque dans les dernières nuances de technique, d'émotion et d'interprétation la pensée de l'artiste qui les dirigeait et les dominait. Du triple élément de la composition, de la direction par le compositeur lui-même et de l'exécution par ses interprètes résultait une « spiritualisation » des thèmes populaires les plus simples qui leur faisait atteindre les régions d'une beauté supérieure.

Ainsi la solennité du 15 août aux Mayens de Sion s'est-elle épanouie dans une splendide unité. Au centre, le Saint Sacrifice de la Messe, avec la note extérieure spéciale de la liturgie dominicaine ; puis intimément uni à la Messe le chœur tour à tour dialoguait avec le prêtre ou reprenant ses paroles les exaltait dans la beauté des mélodies grégoriennes ou polyphoniques ; la prédication toute de foi et d'émotion élevait les esprits et les cœurs à la contemplation du fait commémoré en ce jour et des espérances qu'il suscite ; enfin à l'issue de la Messe, prolongeant la joie religieuse du peuple chrétien, de tant d'âmes qui le matin même s'étaient unies au Christ par la communion, les chants profanes auréolaient de la même beauté nos réalités terrestres et quotidiennes, nos montagnes, nos amours l'heure du soir et du repos, nos chalets, nos amitiés, symbole de cette vision supérieure des choses terrestres que doivent s'efforcer d'acquérir et de conserver, au delà même de leurs épreuves, les âmes qui vivent dès ici-bas de la vie même de Dieu.

Dans la crise matérielle et morale actuelle des heures de beauté telles que celles que nous avons vécues aux Mayens au matin du 15 août sont éminemment bienfaisantes. Ne justifient-elles pas ces paroles que prononçait à Genève en novembre dernier un maître de la musique religieuse, le R. P. Bonaventure Sodar, O. S. B. : « Mieux qu'Orphée domptant par la douceur les bêtes sauvages, la mélodie chrétienne apprivoise nos instincts désordonnés, discipline nos mouvements premiers, apaise nos colères, adoucit nos inquiétudes, secoue nos pusillanimités, fait passer dans nos veines le frisson des entreprises héroïques. Qui de nous, touché par elle, ne s'est senti devenu meilleur, n'a trouvé le prochain plus tolérable, plus digne d'intérêt, de pitié, de sympathie, n'a estimé les renoncements faciles, n'a été gagné à la prière confiante, humble et recueillie, à l'espérance courageuse, à la volonté d'être fidèle ».

M. Carlo Boller et ses fidèles interprètes peuvent être fiers et heureux d'avoir élevé les âmes à la hauteur de ces sentiments ; ils peuvent être tout à la joie d'avoir aux Mayens admirablement servi la cause si belle de l'art et de la foi.

M.-V. Pilloud O. P.

La foudre à St-Maurice

Samedi après-midi, la foudre est tombée avec une extrême violence sur le transformateur des Cases à St-Maurice.

On nous signale également que la foudre est tombée sur une locomotive se trouvant en gare de St-Maurice. L'antenne de celle-ci a été pliée.

De nombreux téléphones ont été dérangés.

Train spécial pour le Haut-Valais

Samedi-dimanche prochains, les chemins de fer fédéraux mettront en marche un train spécial à prix réduits pour le Valais. Il quitte Vevey le samedi à 14 h. 24, Montreux à 14.34, St-Maurice à 15.11, pour arriver à Martigny C. F. F. à 15.31, Sion 16.01, Sierre 16.17, Loèche C. F. F. 16.30, Viège 16.45, Brigue 16.54. Le retour a lieu le dimanche. Départ de Brigue 19.55, Viège 20.06, Loèche 20.22, Sierre 20.33, Sion 20.48, Martigny 21.13, St-Maurice 21.32, arrivée à St-Maurice 21.31, Montreux 22.01, Vevey 22.10. Les compagnies de chemins de fer aboutissant aux gares de destination relèvent la correspondance du train spécial et accordent de fortes réductions de taxes.

Pour ce train, il est délivré des billets spéciaux valables, à l'aller et au retour par le train spécial seulement et pour Viège et Brigue des billets valables à l'aller par le train spécial et pour le retour individuel dans les 10 jours. Ce train spécial sera mis en marche quel que soit le temps. Pour plus de détails, voir les affiches dans les gares, etc.

REVEREULAZ. — Corr. — Après un camping d'une dizaine de jours, la troupe des Eclaireurs d'Aigle est rentrée jeudi dans ses pénates.

Favorisée par le temps merveilleux de ces dernières semaines, toute cette jeunesse s'en est donné à cœur joie : courses, promenades, cure d'air et bains de soleil ont ragaillardi petits et grands.

La vie au camp se déroula dans une atmosphère de parfaite cordialité. Chants divers et sonneries de clairon s'entendaient au loin.

Le feu de camp dans la nuit étoilée offrit un spectacle des plus émouvants. Chacun gardera un excellent souvenir du bref séjour des braves scouts vaudois.

SION. — La date de l'inscription pour l'école industrielle inférieure et les examens d'admission sont fixés au 12 septembre à 8 h. 30.

Les candidats doivent être âgés de 13 ans au moins.

L'ouverture des écoles primaires de la ville de Sion est fixée au 19 septembre à 8 h. 30. (Comm.).

LES SPORTS

CYCLISME

L'équipe suisse de routiers qui participe au championnat du monde, sur route, qui se courra, mercredi prochain, à Rome, est partie vendredi matin de Zurich. L'équipe est composée des professionnels Albert Buchi, Georges Antenen et Auguste Erne et des amateurs Rapold, Egli et Saladin. L'équipe est accompagnée du senior Charles Dumont de La Chaux-de-Fonds. Elle fera dimanche et lundi les premiers essais sur le parcours du championnat du monde.

Les six jours internationaux motocyclistes

Nous apprenons que Fcis Dumont, champion suisse, qui a fonctionné comme chef de liaison à l'épreuve du Rhône, organisée par Martigny-Sports, samedi et dimanche derniers, représentera notre pays dans les six jours internationaux. Le départ de cette grande épreuve qui réunit les meilleurs spécialistes du continent, sera donné dimanche 28 août en Italie. Francis Dumont courra sur une machine suisse, une « Moser » 500 cm3. Nous lui souhaitons une belle victoire.

Notre Service télégraphique et téléphonique

Les manifestations anti-militaristes

BERNE, 27 août. (Ag.) — La participation de soldats en uniforme à des manifestations de quelle nature que ce soit, dirigées contre l'ordre constitutionnel, ou l'armée, doit être poursuivie, selon une décision du département militaire fédéral, comme une infraction au service. Afin d'éviter des manquements dûs à l'irréflexion, la troupe devra être avertie d'avoir garde de participer à des manifestations pouvant être dirigées contre l'ordre constitutionnel ou contre l'armée. Sur demande spéciale, le commandant d'unité pourra autoriser les hommes à porter le costume civil pour participer à des assemblées politiques ou à des cortèges, mais il devra les rendre attentifs au fait que même dans ce cas ce sont les dispositions du code pénal militaire qui leur sont applicables.

Le drame de Suhr

SUHR (Argovie), 27 août. (Ag.) — Le meurtrier Arthur Linder qui a tué M. Rodolphe Peter, agriculteur chez qui il était employé, a subi un interrogatoire. Il a motivé son acte en disant qu'il ne recevait qu'un salaire insuffisant et que dans la colère, il avait pris la résolution de tuer les deux époux. Il voulait ensuite tuer le colporteur qui vivait dans la maison si ce dernier l'avait surpris. Vendredi matin pour prendre du courage il a bu quatre petits verres d'eau-de-vie. Il but de nouveau de l'alcool après avoir tué M. Peter, ainsi qu'avant et après avoir frappé la femme de ce dernier. Il chercha inutilement dans tout le logement l'argent provenant de la vente d'une pièce de bétail. Il se rendit à l'écurie où gisait la femme dans son sang. Il lui donna un dernier coup dans l'intention de l'achever. Il se rendit ensuite dans la forêt en buvant ce qui restait du double litre d'eau-de-vie et y demeura jusqu'à ce qu'il fut chassé par des ouvriers forestiers. Lorsqu'on l'arrêta, Linder se mit à chanter. Il avait servi pendant cinq ans dans la maison Peter.

A l'exposition de La Chaux-de-Fonds

CHAUX-DE-FONDS, 27 août. (Ag.) — M. Schulthess, chef du département fédéral de l'économie publique, qui a assisté vendredi à l'ouverture de l'Exposition d'horlogerie, a été reçu par les autorités cantonales et communales au col de la Vue des Alpes puis conduit à l'exposition où des discours ont été prononcés par M. Renaud, conseiller d'Etat, au nom du gouvernement cantonal, Paul Staehli, au nom des autorités communales, Romang, au nom de la préfecture et René Robert au nom des chômeurs de La Chaux-de-Fonds. Tous les orateurs ont remercié M. Schulthess d'avoir assisté à cette manifestation. Aucun discours n'a été prononcé au banquet officiel.

Centre et Hitlériens

STUTTGART, 27 août. (C. N. B.) — La « Deutsche Volksblatt », organe du parti du centre de Stuttgart, parlant des négociations entre le centre et les nationaux-socialistes, dit notamment : Il est d'ores et déjà certain que l'on n'arrivera pas à une coalition gouvernementale de l'ancien style. La collaboration entre le centre et les nationaux-socialistes doit se faire sous le même régime que sous Brüning. La forte position acquise au cours de ces dernières années par le président du Reich ne doit pas nécessairement être amoindrie tant que l'on ne portera pas atteinte aux droits du parlement et aux règles constitutionnelles. La collaboration ne pourra se faire que sur cette base.

La confiance renaît en Amérique

LONDRES, 27 août. (Ag.) — On mande de New-York au « Daily Express » qu'une nouvelle vague d'optimisme déferle sur l'Amérique comme en témoigne la forte hausse enregistrée à Wall Street à la suite de la déclaration de M. Hoover, affirmant que l'Amérique est de nouveau sur le chemin de la prospérité. La situation a beaucoup changé, a dit le président. Nous pouvons envisager avec certitude la fin des retraits des dépôts étrangers. Les intéressés étrangers ont en effet rapatrié une partie substantielle de leurs avoirs et nous nous sommes adaptés heureusement à la situation ainsi créée. La confiance revient. Le retour de l'or étranger commence. L'Europe place de nouveau ses capitaux sur nos marchés.

Tout indique que la déclaration de M. Hoover servira, comme on le désirait, à faire disparaître ce qui subsistait de l'atmosphère de crainte dans le pays.

L'activité des communistes anglais

LONDRES, 27 août. (Ag.) — Le « Daily Express » écrit que le parti communiste anglais a reçu de Russie l'ordre d'attaquer les organisations religieuses britanniques. Des centres de propagande ont été créés dans cinquante villes. Les communistes se proposeraient de former des ligues de Sans-Dieu. Ils s'efforceront aussi de prêcher l'athéisme dans les écoles primaires et auprès des gens de mer. Tous les adhérents du parti en Angleterre ont reçu l'ordre de consacrer leurs efforts à cette campagne.

Le Congrès contre la guerre

AMSTERDAM, 27 août. — Le Congrès mondial contre la guerre s'est ouvert samedi après-midi en présence d'environ 2000 délégués de 35 pays. La France est représenté par 700 participants, l'Allemagne par 500, parmi lesquels se trouvent plusieurs députés au Reichstag. L'Angleterre compte 80 représentants sous la direction de Bridgeman. Les Indes Britanniques sont représentées par le président du Congrès Patel et l'Amérique par 60 délégués. La Russie n'est pas représentée.

La trêve des armements

GENEVE, 27 août. (Ag.) — M. Henderson, président de la Conférence pour la réduction et la limitation des armements, vient de recevoir des gouvernements de la Yougoslavie, du Danemark, de Lettonie et d'Italie des réponses à sa lettre circulaire du 4 août, par laquelle il avait communiqué aux gouvernements la résolution de la Conférence recommandant aux gouvernements de renouveler, pour une période de 4 mois à dater du 1er novembre 1932, la trêve des armements. Les gouvernements de Yougoslavie, Danemark, Lettonie et Italie, acceptent le renouvellement pour une période de 4 mois de la trêve des armements proposée par l'assemblée. Le gouvernement italien dans sa réponse déclare qu'il est prêt à prolonger la trêve des armements « si toutefois les autres gouvernements adhèrent, eux aussi, à la recommandation de la conférence générale. »

Rayé des cadres

MADRID, 27 août. (Havas). — Le président de la République a signé un décret par lequel le lieutenant-colonel Sanjurjo est définitivement rayé des cadres de l'armée.

Le procès du général Bérenguer

MADRID, 27 août. (Havas). — La commission des responsabilités a reçu du défenseur du général Berenguer, Me Melxinades Algares, député bâtonnier du barreau des avocats de Madrid, un rapport rejetant le chef d'accusation porté contre l'ancien président du Conseil. La sous-commission des responsabilités chargée de l'affaire du soulèvement de Jaca et de celui où prirent part les généraux Galau et Hermandez, se réunira mardi prochain pour terminer ses travaux. Le procès du général Berenguer pourra ainsi commencer mardi.

La nouvelle gourde de l'armée

BERNE, 27 août. (Ag.) — La gourde d'aluminium avec vernis de laque et gobelet en aluminium nature vient d'être déclarée modèle d'ordonnance par le département militaire fédéral en remplacement de la gourde émaillée. La nouvelle gourde sera distribuée d'après le même modèle aux officiers et soldats.

Les manœuvres militaires italiennes

PEROUSE, 27 août. (Ag.) — A la fin des manœuvres, Mussolini, en qualité de chef du gouvernement, a reçu les officiers étrangers et les attachés militaires en Italie. Il a eu avec eux un court entretien et il leur a serré la main. Le duce a ensuite passé en revue les 2000 officiers ayant participé aux manœuvres et il a prononcé devant eux une allocution de circonstance.

L'arène en feu

ALMEGRO, 27 août. (Havas). — Les organisateurs d'une course de taureau ayant modifié leur programme, les spectateurs furieux, ont mis le feu aux gradins. L'arène a été complètement détruite. 50 personnes ont été mises en état d'arrestation.

Conseil ministériel britannique

LONDRES, 27 août. — Un conseil de cabinet s'est tenu samedi matin sous la présidence du premier ministre.

Les journaux pensent que les ministres se sont occupés avant tout des résultats de la conférence d'Ottawa et de la façon dont il sera donné provisoirement suite aux ententes intervenues. Quelques-unes des mesures prises nécessiteront une révision des dispositions constitutionnelles.

L'incendie de Bâle

BALE, 27 août. (Ag.) — L'Agence de navigation « Roba » à Bâle communique que dans l'incendie de la Dreispitz seul un hangar qu'elle n'occupait que partiellement a été détruit alors que le dépôt principal de la « Roba » au port franc de Bâle, y compris les locaux de bureaux, les livres, etc., sont restés parfaitement intacts, de sorte que la marche des affaires n'aura aucunement à se ressentir de l'incendie de la Dreispitz.

FIAT 508

Une vraie merveille
Essayez-la !

depuis fr. 3.350.-, franco Suisse

5 roues garnies

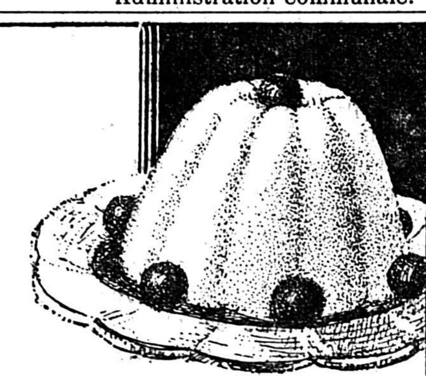
St-Maurice - Mise à l'enquête publique

La Municipalité de St-Maurice soumet à l'enquête publique la demande en autorisation de bâtir déposée par M. Clos Edmond, pour la construction d'un chalet sur la propriété qu'il a acquise au Mauvoisin.

Les oppositions éventuelles à l'encontre de cette demande doivent être présentées, par écrit, dans les 10 jours, au Greffe municipal, où les plans peuvent être consultés.

St-Maurice, le 28 août 1932.

Administration communale.



Cela plaît

aux grandes personnes comme dessert et aux enfants comme repas complet. Mode d'emploi sur chaque paquet. Un paquet de pouding Salamandre suffit pour six personnes. Plusieurs variétés: vanille, chocolat, café, amandes, citron et framboises. Ces poudings, servis avec du sirop framboises « Wander », sont fort appréciés.

Poudings Salamandre

Dr A. WANDER S. A., BERNE

Pensionnat du Sacré Cœur

La Tuilerie, **St-Maurice** (Valais)

Complètement rénové, agrandi, pourvu de tout le confort moderne. - Hygiène. - Air sain. - Nourriture abondante et soignée. - Situation idéale.

Cours classiques et commerciaux d'après les programmes officiels suisses et français.

Ecole ménagère — **Cours professionnels**

Prix modérés en rapport avec la situation économique.

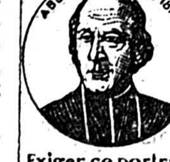
Rentrée Internes : 3 octobre - Externes : 4 octobre

S'adresser à la Direction.

MALADIES de la FEMME

La femme qui voudra éviter les Maux de tête, les Migraines, les Vertiges, les Maux de reins et autres malaises qui accompagnent les règles, s'assurer des époques régulières, sans avance ni retard, devra faire un usage constant et régulier de

la JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY



De par sa constitution, la femme est sujette à un grand nombre de maladies qui proviennent de la mauvaise circulation du sang. Malheur à celle qui ne se sera pas soignée en temps utile, car les pires maux l'attendent.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY est composée de plantes inoffensives sans aucun poison, et toute femme soucieuse de sa santé doit, au moindre malaise, en faire usage. Son rôle est de rétablir la parfaite circulation du sang et de décongestionner les différents organes. Elle fait disparaître et empêche, du même coup, les Maladies intérieures, les Métrites, Fibromes, Tumeurs, mauvaises suites de Couches, Hémorragies, Pertes blanches, les Varices, Phlébites, Hémorroïdes, sans compter les Maladies de l'Estomac, de l'Intestin et des Nerfs qui en sont toujours la conséquence.

Au moment du Retour d'Age, la femme devra encore faire usage de la JOUVENCE de l'Abbé SOURY pour se débarrasser des Chaleurs, Vapeurs, Etouffements et éviter les accidents et les infirmités qui sont la suite de la disparition d'une formation qui a duré si longtemps.

La JOUVENCE DE L'ABBE SOURY se trouve dans toutes les pharmacies. 71986 Pa

PRIX : Le flacon { LIQUIDE, fr. 3.50 / PILULES, fr. 3.— }

Dépôt général pour la SUISSE : PHARMACIE DES BERGUES, 21, Quai des Bergues, Genève.

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et la signature Mag. DUMONTIER en rouge. Aucun autre produit ne peut la remplacer

---

Comme

Placement avantageux

nous recommandons nos — 406-5

Obligations 4 1/2 %

à 5 ans de terme, nominatives ou au porteur.

Banque Populaire de Sierre

Fondée en 1912 — Capital et Réserves **Fr. 935.000.-.** — Fondée en 1912

Toute sécurité. Contrôle par l'Union Suisse des Banques Régionales

---

Rafraîchir sans débiliter...

Telle est la qualité du **„Diablerets"** à l'eau avec ou sans adjonction de cassis, citronnelle ou grenadine.

GRANDE BAISSE

sur les fromages

Emmenthal tout gras II

Colis de 5 kg. le kg. 2.40

Colis de 15 kg. » 2.30

Jos. WOLF, Coire

Téléphone 6.36 6 Ch

Jeune lingère

diplômée de Vérolliez, cherche place dans atelier, éventuellement dans magasin.

Adresser offres à Fernande Gard, lingère, Martigny-Bourg.

On demande à Chailly sur Clarens une jeune

bonne à tout faire

Références indispensables.

Offres sous P. 143 M. à Publicitas, Montreux.

On demande

jeune fille

de confiance, pour aider au ménage et servir au café.

S'adresser à M. Vaudroz-Baud, rue du Collège, Aigle.

A louer à Martigny-Brg

APPARTEMENT

de 2 chambres, cuisine, cave et dépendances, eau, électricité, libre de suite.

S'adresser au Nouvelliste sous C.J. 46.

Occasion d'orgues d'église

Instruments de 1ère qualité

a. 28 jeux eff. buffet en chêne, montre en étain prix Fr. 12.000.—

b. 18 jeux eff. pneumatique tubulaire, buffet en chêne, montre en étain prix Fr. 10.000.—

c. 12 jeux eff. buffet en chêne, montre en étain prix Fr. 5.800.—

harmonisés à neuf, garantie de solidité

Tous les renseignements gratuits par

CHARLES GOLL

facteur d'orgues

Case postale 19408 - **LUCERNE**



A louer, à Lavey, joli

logement

avec gaz, lumière, jardin, cour. Prix fr. 35.—.

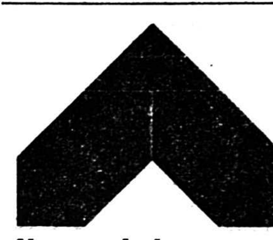
S'adresser au Nouvelliste sous M. A. 45.

On demande un bon

DOMESTIQUE

sachant traire et connaissant les travaux de la vigne. Place stable et bons soins assurés. Entrée et gage à convenir.

Adresser offres avec références et prétentions à P. 4100 S. Publicitas, Sion.



Vous qui aimez pour votre bureau, votre commerce ou votre étude des imprimés de bon goût tout en étant modernes, une seule commande à l'

IMPRIMERIE RHODANIQUE ST-MAURICE

vous convaincra que ses ateliers sont à même de vous donner toute satisfaction



Aux Meubles neufs et d'occasion à Vétroz

Belle armoire à glace noyer à fr. 155.—. Lavabo marbre 45.- à 70.-. Beaux lits complets de 70.—, 90.— à 160.-. Armoire 60.—, noyer 130.—. Canapé 35.— à 68.—. Tables 12.—, 15.— et 30.—, noyer 50.—. Bureaux de dame fr. 45.-. Bureau commode 130.-. Jolis lits d'enfants, poussettes de chambre 15 - à 18.-. Fauteuils percés cuir et osier 9.—, 18 —, 20.—. Paravants 10.—. Une quantité de jolies chaises de 6.— à 8.—. Buffet de cuisine 35.- à 65.-. Fourneaux-potagers 60 —, 70.—, etc., etc.

D. PAPILLOUD, à Vétroz. Tél. No 28.

QUELQUES CENTAINES d'OFFRES DE PLACES

sont offertes chaque semaine dans «L'Indicateur des places» de la „Schweiz. Allgemeine Volks-Zeitung", à Zofingue. **CHOMEURS**, étudiez et utilisez ces avantages. Tirage 91.000. Clôture des annonces mercredi soir. Notez bien l'adresse exacte. 34-9 On

---

Viande fraîche

1re qualité

La Boucherie **C. Odermatt Halle de l'Ile, Genève** envoie contre rembours.

Bouilli de bœuf	la liv. Fr. 1.00
Rôti de bœuf	» 1 20
Rôti de porc	» 1.50
Poitrine de mouton	» 1 20
Jambon fumé de 2 à 4 kg.	» 1 50

Envoi à partir de 5 kg. franco

BOUILLI avec os,	1/2 kg. 0.55
Rôti sans os,	» 0.90
Ragoût sans os,	» 0 85
Saucisses et Saucissons	» 0.90
Salamis	» 1.45
Viande fumée sans os,	» 0.90

Expéditions 1/2 port payé

BOUCHERIE CHEVALINE CENTRALE

Louve 7 **Lausanne**, H. Verrey

433 13 L

Tout doit être liquidé

1° Nous offrons cette semaine du 29 août au 3 septembre de belles occasions en **soieries.**

Pongé uni	le m.	2.60,	1.90
Schantung 1re qualité, toutes les teintes	»		2.95
Doupion uni et fantaisie	»		3.—
Crêpe de Chine artificiel uni, qual. lourde	»		2.50
Crêpe de Chine artificiel fant. qual. lourde	»		4.90
Crêpe de Chine naturel uni, 1re qualité	»		4.90
Crêpe de Chine naturel fant. 1e qualité	»		7.50
Crêpe satin belle qualité	»		4.—
Crêpe georgette uni	»	3 90,	2.90
Voile de soie et georgette fant.	»	4.90,	3.90
Satin pour coussins	»		1.95
Toile de fil couleur 1re qualité	»		1.90

AU NATIONAL

A. Girard-Rard — **MARTIGNY**

Représentant dépositaire solvable

demandé pour la vente d'un article de ménage (breveté) et d'un placement facile. Bénéfice assuré à travailleur possédant auto. Inutile d'écrire si ne possédant pas capacité requise. Offres à P 4134 S Publicitas Lausanne.

MAISON D'AMEUBLEMENT

BORGEAUD

MONTHEY Tél. 14

où vous achèterez bon marché des meubles de qualité. 8



GRANDE EXPOSITION

de Chambres à coucher - Salles à manger - Meubles divers - Divans - Salons Club - Moquette - Rideaux - Linoleums - Installation de cafés, restaurants, hôtels

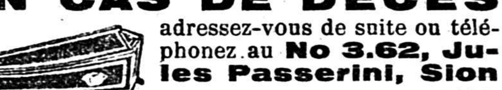
---

Punaises

sont détruites facilement avec le produit patenté « Vulcan-Gaz ». Procédé absolument certain et radical. S'allume comme une bougie dans la chambre à désinfecter. Les gaz dégagés tuent toute vermine, jusque dans les plus petits trous et fentes. Tout insuccès est donc impossible. A été analysé officiellement et ne présente aucun danger pour le mobilier. Son emploi n'est remarqué par personne. Le local peut-être réhabité quelques heures après. Il coûte fr. 4.50, et est envoyé discrètement emballé contre remboursement et suffit à la désinfection d'une chambre avec lits. Mode d'emploi annexé. Prospectus gratis. Vente exclusive pour la Suisse : 10 Q

Bilger & Co., Bâle, Herbergsgasse 25

EN CAS DE DÉCÈS



adressez-vous de suite ou téléphonez au **No 3.62, Jules Passerini, Sion**

Gérant des 296 L

Pompes funèbres générales S. A.

Grand choix de cercueils, couronnes, croix, cierges, corbillards, etc.

Agences dans le canton du Valais :

St-Maurice :	**Albert DIRAC, Téléphone 19**
Monthey :	**Ch. COTTET, Téléphone 3**
Sierre :	**Joseph AMOOS, Téléph. 16**
Martigny :	**Phil. ITEN, Téléphone 148**
Saxon :	**Gust. MAYENCOURT**
Montana :	**Joseph DÉLÈZE, Téléph. 162**

Installation complète d'appartement par

Widmann Frères -- Sion

est une garantie de bon goût

Magasins de Ventes seulement au sommet du Grand Pont. 403 S 1

Vous jouirez en toute **sécurité** de conditions excessivement favorables, si vous placez vos fonds auprès du

Crédit Valaisan, Sion

Banque Coopérative

Les comptes sont soumis au

Contrôle fiduciaire

(Art. 29 des statuts)



Terminez la journée

en prenant chaque soir, avant d'aller vous coucher, un bon verre d'Eau de Romanel.

L'hygiène de votre estomac exige que vous buviez chaque soir, avant d'aller vous coucher, un bon verre d'Eau de Romanel. Vous jouirez ainsi, durant toute la nuit, d'un repos réparateur et d'un sommeil léger.

ROMANEL

LA PERLE DES EAUX DE TABLE

Distillerie Valaisanne

SION — **Tél. 177**

Maculature pour emballages

20 cts. le kg. par au moins **10 kg.**

Imprimerie Rhodanique - St-Maurice